

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 Avril 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr MARY indique qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission depuis la dernière réunion de conseil.

Il fait actuellement réaliser des chiffrages. La commission se réunira pour les étudier et établir des priorités en fonction du budget disponible pour 2015.

Théâtre :

Mr MARY informe le conseil qu'une réunion est programmée le vendredi 24 avril à 18 h 00 avec l'association « Les Amis du Théâtre » pour faire le point de leurs besoins et voir ce qui est urgent. En ce qui concerne leur demande d'un local pour stocker les décors, Mr Mary indique qu'il faut réfléchir. Peut-être peut-on éviter de construire un local, les décors pourraient éventuellement être stockés dans le bâtiment que la commune a racheté à Mr PAULET si l'isolation est refaite. A étudier en commission.

Eglise :

Mr MARY informe le conseil que la toiture de l'église est très endommagée, notamment au niveau des châteaux, ce qui provoque des fuites importantes dans l'église.

La présence des pigeons est une des raisons de la dégradation de la toiture, il est donc important de continuer à maîtriser leur prolifération.

Mr MARY montre les photos de la toiture, et présente deux devis.

Salle des fêtes :

Mr RAMBAULT signale que la tour (ventilation) sur la salle des fêtes risque de lâcher (roulement hors service). A vérifier.

Ecole H. DES :

Mr MARY indique que suite à des problèmes récurrents de connexion internet à l'école, il va peut-être falloir revoir le câblage.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Mr RENAUDET indique que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

Numérotation des villages :

Mr RENAUDET rappelle que suite à une demande de la Poste mais également afin de faciliter l'orientation des secours, les villages les plus importants ont été numérotés depuis 2 ou 3 ans.

Il dresse la liste des villages restant à numéroté et demande aux membres du conseil s'ils désirent que la numérotation soit réalisée ou non.

Il présente 3 devis :

Nadia Signalisation : 951.46 euros TTC

Lacroix Signalisation : 985.58 euros TTC

Signaux Girod Ouest : 845.88 euros TTC

Après consultation des devis, le conseil décide de terminer la numérotation des villages et retient le devis le moins élevé (Sté Signaux Girod Ouest).

Mr RENAUDET précise qu'il en profitera pour passer commande du N° 24 Rue des Jardins et rajouter un N° à la Brétinière suite à une construction.

Signalisation Chemin Artoreau et rue du Théâtre :

Suite à l'installation des nouveaux panneaux « Stop », plusieurs conseillers sont surpris par la taille des panneaux qui semblent plus petits qu'habituellement.

Mr RENAUDET confirme que leur taille est réglementaire.

Apparemment, il y a moins de circulation depuis l'installation des panneaux, les riverains passant par le lotissement.

Mme MORO fait remarquer que l'arrêt, en venant du lotissement, se fait juste au niveau du portail d'une habitation et craint que les riverains se manifestent et se plaignent du bruit des arrêts et redémarrages au niveau de leur portail.

Mr le Maire précise toutefois que le stop sécurise leur sortie.

Mr RENAUDET indique qu'il faudrait peut-être accentuer le marquage au sol.

Le conseil décide de laisser la signalisation actuelle, les gens vont s'habituer.

Chemins communaux :

Visite des chemins : une réunion sera programmée

Chemin Communal du Logis :

Mr RENAUDET fait part de la demande de Mr Daniel CHATRY, qui souhaiterait que le chemin du logis soit rechargé en pierre sur environ 45 mètres.

Le plan des lieux est présenté aux conseillers.

Mr RENAUDET précise qu'il faudrait peut-être également prévoir de faire le fossé à gauche si les travaux sont entrepris.

Mr le Maire demande qu'un chiffrage soit établi.

Mr RENAUDET dit que les travaux ne sont pas urgents, ils peuvent attendre l'automne prochain. Il propose de les faire réaliser en même temps que d'autres travaux afin de rentabiliser la location d'un tracto. Il indique d'ailleurs que la commission établira prochainement la liste des travaux à faire en priorité.

Accord du conseil pour la réalisation du chemin du logis en même temps que d'autres travaux.

Divers :

Actuellement, Mr MINOZA passe la lame dans les chemins et les employés étendent la pierre.
Terrain foot : de la chaux vient d'être mise.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Madame TURPEAU fait le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est réunie le 30 mars 2015.

A.P.S. :

Mme TURPEAU présente au conseil les propositions d'intervenants extérieurs que la coordinatrice, Elise BARCQ, aimerait mettre en place ainsi que le budget prévisionnel 2015/2016 :

Propositions d'intervenants d'animation (payantes) demandées par Élise pour les APS
+ Budget prévisionnel 2015/2016

Zumba : env. 30€/H ,3 séances découverte avant les vacances d'avril
+ 7 séances d'ici la fin de l'année (85€+210€)

Sport : 26€/H, 14 séances soit 364€

Musique : 30€/H, 14 séances soit 364€

La commission propose au conseil de minimiser les dépenses cette année et d'accorder juste les 3 séances découverte zumba pour les enfants.

En ce qui concerne le budget de la prochaine rentrée (2015-2016), la commission propose de définir un budget par enfant :

- . Matériel et fourniture : 1€ /enfant /période (3 périodes dans l'année scolaire)
- . Animation : 1500€ pour l'année scolaire

(Rappel: vote du conseil, budget APS 2015/2016, 1€/séance/enfant facturé aux parents)

Exemple de calcul :

Participation familles pour 100 enfants inscrits : 36 semaines x 2 séances x 1€ x 100 = 7200€

Budget fournitures pour 100 enfants : 3 périodes x 1€ x 100 = 300€

Budget animations pour 100 enfants ou plus : 1500€

Soit 4% des participations familles seraient réinvesties dans les fournitures et 21% (pour 100 enfants) pour l'animation afin d'avoir des activités de qualité et un intéressement différent et plus impliqué des enfants.

Mme ROBIN dit qu'il aurait fallu ressortir ce que coûte le personnel.

Mme TURPEAU indique que le coût annuel du personnel s'élève à : 25000 euros

Mme TURPEAU précise également que la présence d'un animateur permettrait de cadrer un peu les enfants et de les intéresser davantage. L'animateur apporte ses connaissances sur l'activité proposée ainsi qu'une pédagogie supplémentaire.

Décision : accord du conseil pour la mise en place uniquement des séances de Zumba et du budget prévisionnel 2015/2016.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Fournisseurs :

- 195 enfants mangent à la cantine le midi (47 PS+MS, 45 GS+CP et 103 CE+CM)
- Légumes fournis par Mr Francis MINOZA : 100% des P. de terre + carottes, poireaux lorsqu'il y a Pot au feu + légumes pour repas « producteurs »
- Le reste des légumes est pris au VIVAL.

Mr GOYEAU demande donc si les enfants mangent uniquement des p.d. terre bio tout au long de l'année.

Mme TURPEAU lui confirme que oui.

Mr GOYEAU et Mr RENAUDET auraient aimé connaître la différence de prix entre des p. de terre bio et non bio.

Mr BLOT signale qu'il y a un autre producteur de légumes à Chiché (Mr Laurent BILLON).

Mme TURPEAU dit qu'il avait été contacté, mais qu'il n'était pas intéressé pour fournir la cantine.

Mme TURPEAU précise que les fruits sont également bio (Vergers de l'Orbrie).

Mme TURPEAU informe le conseil qu'il y a également possibilité d'avoir du pain biologique chez Mr DELPORTE (du Bois Morin) : Tarif = 1€70 le pain de 500gr

Mr DELPORTE n'ayant pas de trancheuse pour le moment, Meggie propose de se fournir en pain chez lui uniquement les jours des repas producteurs jusqu'à début juillet et lui demande s'il peut s'équiper pour la rentrée prochaine.

Nous pourrions en proposer aux repas les jours où il y a tartines en entrée.

Environ 20 pains : surcoût de 12 euros à chaque repas

M Mary demande comment on fait actuellement. Mme TURPEAU indique que la cuisine n'est pas équipée de trancheuse, jusqu'à présent le pain bio était pris en boulangerie et arrivait tranché.

Mr le Maire dit qu'il faut privilégier les producteurs locaux et les circuits courts, tout en sachant que cela peut avoir une incidence économique.

Mme TURPEAU tient à rappeler que le budget alimentation n'a pas augmenté l'année dernière.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer pour l'achat de pain bio chez Mr DELPORTE : accord du conseil

Self le 2 juillet :

Mme TURPEAU sollicite la commission ou toute personne intéressée pour venir aider les cantinières à faire le service le 2 Juillet (possibilité de venir déjeuner avant à 11h30, prévenir à l'avance).

Achat de matériel :

Vario-cooking :

Mme TURPEAU présente 2 devis pour l'achat d'un vario-cooking :

- Entreprise QUIETALIS : 16101.60 € TTC
- Entreprise ERCO : 14737 € TTC (formation de 3 h comprise)

Délai de livraison : 3 semaines

Mme TURPEAU précise que cela va changer la façon de travailler de Meggie, elle pourra faire plus de desserts sur place et lancer des menus la veille.

Mme ROBIN demande s'il faudra prévoir l'achat d'accessoires complémentaires.

Mme TURPEAU répond que non.

Mr le Maire propose de valider le devis le moins cher et d'appeler le commercial pour essayer de négocier le prix.

Accord du conseil.

Mise à la disposition des traiteurs :

Mme MORO signale qu'il aurait fallu prévenir les traiteurs que l'appareil était en panne et n'avait pas été remplacé.

Mr le Maire demande si on autorise les traiteurs à se servir du nouvel équipement.

Mme TURPEAU précise que le matériel est moins fragile que le four qui est actuellement mis à la disposition des traiteurs. Pour les particuliers, il y a un système de verrouillage pour empêcher l'utilisation.

Le conseil autorise donc l'utilisation par les professionnels, une notice devra être affichée.

Lors de la signature des contrats de location, demander aux particuliers s'ils font appel à un traiteur.

Sèche-linge :

Mme TURPEAU présente 2 devis pour le remplacement du sèche-linge de la cantine :

- Entreprise Distri-Pièces : 3 appareils proposés : maxi 599 € TTC, pas de pose
- Eurl Michel TURPEAU : 555 € TTC pour un appareil avec condensateur, pose comprise
- L'entreprise HES a été également contactée, mais n'est pas intéressée.

Mme TURPEAU précise que le sèche-linge est utilisé 2 à 3 fois par semaine (torchons, serpillères, serviettes, blouses...).

Mr RENAUDET propose de demander un chiffrage à une société de nettoyage extérieur.

Les membres du conseil pensent que cela reviendra plus cher.

Mr RENAUDET et Mr RAMBAULT demandent si on ne pourrait pas acheter un sèche-linge sans condensateur et faire un trou pour l'évacuation.

Après réflexion, le conseil décide de valider le devis de l'Eurl TURPEAU.

CONSEIL D'ÉCOLE HENRI-DÈS (VOIR COMPTE RENDU)

Mme TURPEAU remet le compte-rendu du conseil d'école aux conseillers et donne lecture des réponses apportées par la commission :

1: Pourquoi les enfants n'ont-ils pas de couteau en GS ?

Pour un meilleur déroulement du repas, la viande (pour les maternelles) est coupée à l'avance donc ils n'en n'ont pas l'utilité. Par contre ils en ont un lorsqu'ils mangent de la saucisse, du poisson pané ou bien du Jambon. Cela leur permet de débiter l'apprentissage de l'utilisation du couteau.

2: Pourquoi l'entrée est-elle servie avant leur arrivée et pourquoi les forcer à manger ?

L'entrée froide est mise dans leur assiette juste avant qu'ils arrivent afin qu'ils puissent manger tous en même temps. Les enfants ne sont pas "forcés" à finir leur assiette mais pour une question d'éducation, ils doivent goûter à chaque plat préparé. Pour ceux qui aiment, il leur en est reposé, les autres laissent ce qu'ils ne veulent plus.

3: Tarif entre repas régulier et occasionnel et nombre de jours présent dans la semaine ?

La commission ne souhaite pas modifier la différence de tarif entre les repas réguliers et occasionnels et définit "régulier": une inscription à la cantine 4 jours / 4, en dessous de cela se sont des repas "occasionnels".

4: Pédibus ?

Mme TURPEAU rappelle la raison pour laquelle il avait été question d'annuler le pédibus et lit la réponse du conseil d'école :

«Le conseil d'école à l'unanimité exprime son désaccord et évoque la sécurité, la fatigue quotidienne des petits, le temps de restaurant réduit. Au nom de la parité entre les deux écoles, cette solution serait un frein pour l'inscription de nouveaux élèves. Le conseil d'école ajoute que les lotissements sont du côté de l'école privée et que l'on ne peut pas cumuler deux difficultés à la fois. Le conseil d'école demande à la municipalité d'abandonner cette expérience ».

Mme TURPEAU indique que la commission comprend l'inquiétude et les raisons des parents et enseignants vis à vis du retrait du bus du midi. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas mettre à exécution la semaine expérimentale du pédibus, après les vacances. Le bus restera en place pour les maternelles.

Mr Mary dit que cela ne règle pas le problème du personnel : Une solution serait peut-être d'enlever la seconde personne dans le car, car ce n'est pas une obligation.

Mr BOUSSARD signale qu'il était seul pour représenter la commune à la fin de la réunion du conseil d'école et qu'il serait souhaitable à l'avenir d'être 2.

DIVERS :

Comité de pilotage rythmes scolaires :

Mme TURPEAU signale qu'un membre du comité de pilotage des rythmes scolaires l'a contacté pour connaître la date de la prochaine réunion du comité. Elle indique qu'elle préfère attendre la décision de l'Agglo2b avant de programmer la réunion.

Mme ROBIN pense qu'en mai cela sera tard, les familles attendent d'en savoir plus. Il y a déjà matière pour elle à réunir le comité : info budget, activité zumba, tarif de la séance. Les familles veulent savoir ce que la commune pense organiser en contrepartie de la demande financière.

Mr Mary dit qu'il comprend l'envie de savoir des familles mais on ne peut pas annoncer des choses qui ne seront peut-être pas réalisées.

Mr RENAUDET demande quand les fiches d'inscriptions pour 2015/2016 seront-elles envoyées aux familles ?

Mme TURPEAU l'informe que ce sera fait pendant l'été.
Une date pour le prochain comité de pilotage sera fixée en fin de réunion.

Ecole Henri-Dès : Revoir et améliorer la signalétique de l'entrée côté parking du haut
Mme ROBIN dit qu'il serait bien d'apposer une plaque mentionnant l'Ecole.
Mme MERCERON propose de soumettre l'idée au conseil d'école, cela pourrait être réalisé par les enfants en relation avec la SEP.

Infos :

Mme TURPEAU indique que la commission enfance propose de faire un déjeuner à la cantine pour voir comment cela se passe, une table spéciale serait prévue.
Après concertation, la date du 26 juin est arrêtée. Les personnes intéressées devront s'inscrire au préalable.

Elaboration des menus pour septembre et octobre : La date du 9 juin à 19 h 30 est retenue.

CONSEIL DES JEUNES :

Mme TURPEAU fait le compte-rendu des différentes réunions du conseil des jeunes :

Réunion du 14 Mars :

1/ Aménagement du terrain derrière l'église :

Proposition de mettre des tables de pique-nique, faire un parcours de santé, décaisser les pierres de granite pour les mettre en valeur, belvédère, abris ouvert

2/ Elections 2015 :

Proposition de rencontrer les CM2 dans leur école respective afin de leur expliquer le rôle du conseil des jeunes et de les inciter à venir à la réunion d'élections du mois d'octobre.

Mr le Maire précise qu'il voit les jeunes la semaine prochaine avec Mr F. BLOT pour organiser la cérémonie du 8 Mai, il leur en parlera.

3/ Téléthon : Attendre la mise en place du nouveau bureau de Chiché Humanitaire, fin avril.

4/ Divers et futur projets :

Revoir l'affichage de l'entrée de l'école Henri-Dès, peintures du graff du club House....

Réunion du 21 Mars :

Objectif : groupe de travail sur les différents équipements qu'ils aimeraient voir sur le terrain pour présenter leur projet aux commissions, enfance, voirie et randonnées Chichéennes le 3 avril 2015.

Réunion du 3 Avril :

Présentation du projet par diaporama.

Les randonnées Chichéennes, représentées par J-Pierre GIRET et Claude VOUHE présentent à leur tour leur projet.

Un mixte des deux propositions se créé. Il est convenu que cela évoluera certainement au fur et à mesure de la réalisation qui se fera courant juillet pendant les vacances. Pas de dates précises retenues pour les travaux, les jeunes doivent affiner le projet.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Madame PICHERIT indique que la commission s'est réunie le 7 Avril et fait le compte-rendu aux membres du conseil :

14 JUILLET :

La commission est allée sur le terrain de Chantegros pour visualiser où peut être fait le « Golf Paysan » (qui sera proposé à 16 h le 14).

Ce jeu comprendra 1 parcours avec 10 trous, 10 fanions (voir pour la confection par les APS), 20 clubs confectionnés par M. BOCHE, les balles seront commandées chez Fillon.

Les équipes pourront être composées de 2 ou de 4 personnes selon le nombre de candidat.

2 membres du conseil pourront faire les commissaires.

Chaque équipe aura une grille pour comptabiliser le nombre de coups et les pénalités.

Les trois premiers gagnants auront un repas gratuit.

D'autres activités seront proposées à ceux qui ne pourront pas faire le golf : le lancer d'œufs, jeux de fléchettes, jeux de cartes, jeux de pétanque et ballade pédestre avec circuit balisé (Chantegros, Rochette, la Jaunière, Chantegros).

Un plan indiquant la localisation des stands, parking, jeux est présenté aux membres du conseil.

Réponses des associations : l'UNC propose de s'occuper de la buvette ainsi que la SEP

Cette dernière veut bien faire la gestion du repas à condition d'avoir l'aide du conseil municipal et que les repas se fassent sur réservation à la mairie.

Idée de menus :

Adulte : grillades/mogettes, fromage, tartelette (les barbecues serviront au stock-car le week-end suivant).

Enfant : saucisses frites, pom'pote

La commission se charge de réserver le véhicule frigo de chez VIVAL et la voiture frigo de la maison de retraite ainsi que leur véhicule 9 places pour le transport des personnes vers Chantegros.

L'animation serait assurée par le groupe JEPS qui doit envoyer un devis. La commission doit les rencontrer un mercredi soir lors d'une répétition.

Il faudra prévoir le matériel : groupe électrogène, WC, stands

Il y aura un feu d'artifice comme d'habitude, un devis a été demandé.

Une réunion de la commission avec le Stock-Cars, l'UNC, la S.E.P., le groupe JEPS, et les employés communaux aura lieu le mardi 12 mai à 18 h 30 à la mairie.

e) COMMUNICATION

Toiture du Théâtre :

Mr le Maire signale que le bac acier de la toiture du théâtre est endommagé.

A l'époque, la pose avait été faite par l'entreprise COUDREAU, la fourniture ayant été prise chez CBI.

Mr le Maire indique qu'il a contacté l'entreprise CBI et que celle-ci propose un avoir de 1200€ sur une éventuelle réparation.

Depuis, Mr MARY a été contacté par Mr MANSOURI du CRER concernant un projet éco-citoyen.

Mr le Maire donne lecture du mail de Mr MANSOURI.

Mr MANSOURI demande si la commune accepterait de mettre la toiture du théâtre à disposition pour réaliser ce projet. La commune pourrait également investir dans le projet.

Mr MARY dit que cela réglerait le problème du toit, de plus il est orienté plein sud avec une pente très intéressante.

Mr le Maire voudrait vérifier avant que la charpente du théâtre supporterait le projet.

Mr le Maire demande si sur le principe le conseil serait partant.

Accord de principe du conseil.

Réunion SPANC : Assainissement non collectif

Mr le Maire informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le mardi 28 Avril à la salle des fêtes à 20h30. Les personnes concernées seront personnellement convoquées.

Elections :

Suite aux récentes élections départementales, Mr le Maire indique qu'il n'y a pas eu de problème particulier et que les chichéens semblent s'habituer à présenter une pièce d'identité.

Il fait toutefois remarquer qu'il faudrait être plus nombreux pour le dépouillement et appelle les conseillers à se mobiliser un peu plus lors des prochaines échéances électorales.

LOGO + SITE INTERNET :

Mr le Maire informe le conseil que le site internet va être mis en ligne mardi matin.

Un courrier a été adressé aux associations afin qu'elles fournissent à la mairie leurs actualités et les changements intervenus au sein de leur association.

Mme ROBIN présente rapidement le site aux conseillers.

Mr le Maire la remercie pour son implication et le temps passé.

2. COMPETENCE PETITE ENFANCE : CHOIX DE L'UN DES SCENARII PROPOSE PAR L'AGGLO2B

Mr le Maire présente le diaporama des différentes propositions présentées par Mr le Président de l'Agglo2b :

3 hypothèses sont présentées par l'agglo

- 1- L'Agglo prend et gère l'ensemble du périscolaire
- 2- L'Agglo prend la totalité de la compétence et délègue son exécution
- 3- Retour du périscolaire aux communes ou groupement de communes

Mme TURPEAU signale que la commission enfance opte et propose au conseil l'hypothèse N° 1. En effet, le périscolaire revient de droit à l'Agglo car les communes n'ont plus la compétence. La commission justifie son choix par le fait que cela permettra :

- . une équité du service rendu aux familles
- . une mutualisation et optimisation des moyens humains et matériels
- . une simplification en gestion et facturation
- . une augmentation des finances provenant de l'État (CIF) + CAF (postes de coordination)
- . un point de vue financier, transfert de charge

Mr MARY pense également que l'hypothèse 1 est la plus logique étant donné que l'Agglo a la compétence petite enfance, le seul point négatif est la perte de la proximité pour les familles utilisatrices.

Mr le Maire se demande ce qu'il se passerait au cas où l'hypothèse 2 serait choisie et que personne ne postule pour prendre en charge le périscolaire pour la commune de Chiché.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer et de choisir une hypothèse.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de choisir l'hypothèse N° 1 : l'Agglo garde et gère l'ensemble du périscolaire.

3. AGGLO2B : GROUPEMENT DE COMMANDES «VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS »

Mr le Maire rappelle l'adhésion de la commune au groupement de commandes « Vérification des moyens de secours ».

Il indique aux membres du conseil que le marché a été attribué à l'Entreprise VIAUD d'Echiré et que la commune doit signer l'acte d'engagement avec l'Entreprise VIAUD afin de finaliser le planning d'interventions.

Après avoir pris connaissance des termes de l'acte d'engagement, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte d'Engagement du présent marché ;
- D'accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- De prévoir les crédits au Budget général de la commune.

4. AGGLO2B : CONVENTIONS POUR L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE CŒUR D'O PAR LES ECOLES DE CHICHE

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que les écoles de Chiché utilisent le centre aquatique « Cœur d'O » depuis plusieurs années. Le prix facturé par la Communauté de communes Cœur du Bocage à la commune s'élevait à 1 euro par enfant et par séance.

La gestion du centre aquatique étant une compétence de l'Agglomération du bocage bressuirais depuis janvier 2014, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention tripartite pour le transport et l'utilisation du centre aquatique par les écoles de Chiché.

Mr le Maire précise que le tarif reste le même que celui appliqué précédemment par la Communauté de Communes « Cœur du Bocage », soit 1 € par enfant et par séance.

Après avoir pris connaissance de la convention, accord du conseil municipal pour autoriser Mr le Maire à signer la convention.

5. AGGLO2B : CONVENTION DE TRANSFERT D'EMPRUNT

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un contrat de prêt avait été passé entre la Commune et la MSA fin 2010 lors de l'extension de la garderie périscolaire en accueil multiservices (75000€euros sur 10 ans).

Suite aux transferts de compétences avec l'Agglo2b, les locaux de la garderie périscolaire sont mis à la disposition de l'Agglo2b. Les travaux financés par ce contrat de prêt relèvent donc maintenant de la compétence de l'Agglo2b.

Par conséquent, Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de signer une convention de transfert de prêt avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal autorise le maire à la signer.

6. QUESTIONS DIVERSES

Centre d'Enfouissement d'Amailloux : rapport d'activité 2014

Mr le Maire informe le conseil que le rapport est consultable en mairie.

Mr le Maire indique que la semaine dernière avait lieu l'Assemblée générale de l'Association « Protection des bois d'Amailloux ».

Concernant les nuisances dont est accusée la SITA, Mr Mary est conscient et reconnaît qu'il y a parfois des odeurs, le plus souvent lorsque le temps est froid et le ciel bas.

Mr le Maire indique que 2 stations de contrôle vont être installées pendant un mois sur 2 sites de Chiché (un chez Mr J.P. GIRET, l'autre chez Mr J.N. RAMBAULT) et 3 sur Amailloux.

Etablissement Français du Sang :

Mr le Maire fait part de la demande d'autorisation de l'E.F.S. qui désire procéder à des diffusions de messages sonores avec haut-parleurs sur véhicule pendant les collectes de sang qui sont organisées sur notre commune.

Accord du conseil.

Demande de location du Parc :

Mr le Maire informe le conseil qu'une personne l'a contacté pour demander l'autorisation de louer le parc.

Après discussion, le conseil considère que le parc est un lieu public libre d'accès à tous, il n'y a donc pas lieu de le louer.

Demande des Scouts de France :

Une responsable des Scouts de France a contacté Mr le Maire pour demander un lieu sécurisé pour camper avec des jeunes à proximité de sanitaires et d'un bâtiment pour s'abriter en cas de mauvais temps. Mme PICHERIT signale que le problème est réglé. Les jeunes pourront s'installer à l'ancienne école de Nantilly.

Cérémonie du 8 mai :

Mr le Maire rencontrera les CM2 des 2 écoles la semaine prochaine avec Mr BLOT, président de l'UNC, pour organiser la cérémonie.

Les membres du conseil sont invités à participer. Rendez-vous à 10 h 15 Place Saint Martin.

Prochaines réunions :

Commission Voirie : 30 mai à 9 h, pour la découverte des chemins de Chiché

(voir pour louer le véhicule de la MDR + celui du Garage Blanchard).

Commission Jeunesse : Comité de pilotage le jeudi 21 mai à 18 h 30

Conseil municipal : 11 mai à 20 h 30